

DISTRICT DES YVELINES DE FOOTBALL

COMITE DE DIRECTION

REUNION DU MERCREDI 29 AOUT 2018

Présidence : M. Jean-Pierre MEURILLON

Présents : Mmes Sandrine SANCHEZ, Valérie TARDIVEL, Fatna JDAINI, Josiane JOURDAN, MM. Pierre GUILLEBAUX, Guy BEAUBIAT, Christian MEYER, Yves AVOIRTE, Laurent HOUIN, Ali SAHALI, Jean VESQUES,

Excusés : M. Jean-Luc BOIVIN, Gérard DACHEUX, Mustapha JINAMI, Jean-Loup LEPLAT, Dr Daniel BISSONNET,

Assistent : M. William MARISSAL (Directeur)
M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Philippe DEBEAUPUIS, Président de la Commission de District de l'Arbitrage (partiellement)

La séance est ouverte à 18 h 30

1 / ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES REUNIONS DU COMITE DE DIRECTION DES 6 ET 28/6/2018

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 6/6/2018 a été transmis, le 2/7, aux membres du Comité, pour observations éventuelles, avant sa publication.

Il a été publié dans le N° 1 573 du journal numérique « Yvelines Football », du 5/7/2018.

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28/6/2018 a été transmis, le 27/8, aux membres du Comité en vue de son adoption lors de la présente réunion du Comité de Direction.

Ces deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Le procès-verbal de la réunion du Comité de Direction du 28/6/2018 sera publié dans le N° 1576 du journal numérique « Yvelines Football », du 30/8/2018.

2 / INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Comité de Direction a été informé, notamment, des évènements suivants :

- ✓ le 4/7, au siège du District : **Remise des dotations « Foot à l'Ecole »**
- ✓ le 4/7 : **Décision de la Commission d'Appel Départementale à propos des incidents survenus, à MAISONS LAFFITTE, lors de la Finale de la Coupe du Comité Seniors**
- ✓ le 11/7 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**

Il est indiqué qu'ont été adoptées :

. des modifications réglementaires (article 3.8 du Règlement Sportif Général : **Retrait de points en cas de non-paiement des sommes dues à la Ligue**)

. la **suppression de la possibilité de poursuivre la compétition « hors championnat »**, en cas de forfait général ou de mise hors compétition, l'équipe mise hors compétition en cours de saison ayant seulement la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition, sous réserve de l'accord de chacune d'elles

- ✓ le 27/8 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ **saisine du Conciliateur du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) par un Dirigeant suspendu - Audition tenue le 24/8/2018**
- ✓ **saisine du Conciliateur du C.N.O.S.F. par un club, à propos d'un joueur suspendu - Audition tenue le 24/8/2018**

Dans ces deux procédures, **les propositions de conciliation sont à ce jour attendues.**

- ✓ **saisine du Conciliateur du C.N.O.S.F. par un club, à propos de la suspension d'un Dirigeant**

La question reste de **savoir si cette saisine du Conciliateur est recevable sur la forme.**

3 / DELEGATION AU BUREAU DU COMITE DE DIRECTION POUR LES SUITES A DONNER AUX PROPOSITIONS DE CONCILIATION

L'article 13.5 des Statuts du District, relatif aux attributions du Comité de Direction prévoit que « le Comité de Direction peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs au Bureau ou aux Commissions instituées ».

Dans le cadre de la procédure de conciliation pouvant être engagée par les clubs ou les licenciés, l'article R.141.23 du Code du Sport prévoit que :

- les mesures proposées par les conciliateurs sont réputées acceptées par les parties et doivent être appliquées dès leur notification,
- les parties peuvent toutefois s'y opposer dans le délai de 15 jours à compter de cette notification,
- cette opposition ne peut être prise en compte que si elle est notifiée aux conciliateurs ainsi qu'aux autres parties.

Il est proposé que, dans ce cadre, la suite à donner aux propositions de conciliation soit, par délégation, de la compétence du Bureau du Comité de Direction dans les cas où le calendrier le justifie, dans le but d'éviter que, pour respecter le délai d'opposition, il soit indispensable de provoquer une réunion du Comité de Direction.

Le Comité donne son accord pour la mise en œuvre de cette délégation.

Il sera bien sûr rendu-compte au Comité des suites données par le Bureau aux propositions de conciliation, lors de la réunion suivante du Comité de Direction.

4 / LES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

Son rappelés les dates des différentes réunions de début de saison :

- | | |
|--|--|
| . Forum du District | le samedi 1^{er}/9 , au siège du District |
| . Réunion de début de saison des Arbitres | le samedi 8/9 , à CLAIREFONTAINE |
| . Rentrée des Commissaires | le lundi 10/9 , au siège du District |
| . Réunion des Délégués du District | le samedi 15/9 , au siège du District |
| . Réunion des Référénts « Prévention Sécurité » des clubs | le samedi 29/9 , au siège du District |

5 / LES COMMISSIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019

1 / Le Comité complète comme suit la composition des Commissions qui ont été nommées lors de la réunion du 28/6/2018 :

➤ **COMMISSION DU CALENDRIER**

Reste à désigner le Représentant du Comité de Direction

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION**

M. Luis PEDRO GOMES
M. Jean-Eric INACIO

M. Didier GUICHETEAU, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Stéphane PILLEMONT, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE**

M. Loïc JOUBERT, Vice-Président

M. François BERG

M. Patrice LETOUZEY, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS**

M. Max VERITE

M. Didier GUICHETEAU, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION, MEDIATION, EDUCATION**

Mme Valérie TARDIVEL

Reste à désigner le Représentant de la Commission Technique
Reste à désigner le Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF**

M. Jean-Paul IMBERT

M. Laurent TESSIER, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

Reste à désigner le Représentant de la Commission Technique

➤ **COMMISSION FORMATION**

M. Patrice LETOUZEY, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION PROMOTION, INFORMATION, COMMUNICATION**

M. Alain ARCIZET, Vice-Président

2 / Le Comité procède ensuite à la **nomination des Commissions suivantes** :

➤ **COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE**

M. Philippe DEBEAUPUIS, Président

M. Patrice LETOUZEY, Vice-Président
M. Lotfi ZARKA, Vice-Président
M. Patrick ALEXANDRE
M. Jean-Philippe CLAMEN
M. Gaël DELOIRIE
M. Didier GUICHETEAU
Mme Natacha HUGEL
M. Sophian KADI
M. Christian MEYER
Mme Nathalie PASIERB
M. Harris PILLEMONT
M. Jean-Eloïc ROULIS
M. Laurent TESSIER
M. Pascal TISSERAND

M. Mustapha JINAMI, Représentant élu des Arbitres au Comité de Direction

Membres associés :

M. Cédric DENIS
M. Jean-Marc DENIS
M. Geoffrey LUZINSKI
M. Laurent MILORIAUX

➤ **OBSERVATEURS EN ARBITRAGE**

M. Imad AYACH
M. Fabio BATISTA
M. Saïd BASMIH
M. Mohamed BELLOUK
M. Abdelkader BENALI
M. Sébastien BETHUNE
M. Julien BILLAUD
M. Arzeki BOUGUETOF
M. Philippe DEBEAUPUIS
M. Alex DELLA CHIARA
M. Gaël DELOIRIE
M. Cédric DENIS
M. Jean-Marc DENIS
M. Guy ECLIMONT
M. Yves GIARD
M. Mustapha JINAMI
M. Sophian KADI
M. Rémi LANDES
M. Patrice LE TOUZEY
M. Geoffrey LUZINSKI
M. Laurent MILORIAUX
M. Julien RAHAL
M. Laurent TESSIER
M. Pascal TISSERAND
M. Lotfi ZARKA

➤ **COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ**

M. Jean-François DUPONT, Président

M. Christophe CHAPPUIS, Vice-Président
Mme Laura BOCHER
M. Jean-Pierre DENIS
M. Claude KALENDERIAN

Mme Ida MIKRUT
M. Pascal RIVIERE

Mme Dorette ELANGUE-ETEME, Représentante de la Commission Technique
Mme Natacha HUGEL, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

Mme Fatna JDAINI, Représentante du Comité de Direction
M. Gérard DACHEUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction
M. Pierre GUILLEBAUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

➤ **COMMISSION EVENEMENTIEL**

M. Pierre GUILLEBAUX, Animateur
(en charge de la Journée Nationale des Débutants)

Les personnes en charge des différents évènements du District :

- . Finales des Coupes des Yvelines masculines à 11
- . Finales des Coupes des Yvelines Futsal
- . Journée du Football Féminin
- . Opération « Mesdames, Franchissez la barrière »
- . Finales Départementales U 13
- . Manifestations internes

Membres associés :

Mme Sylvie ASSEZ
M. Jean-Claude ASSEZ
Mme Fabienne DION
M. Paul DRAY
Mme Claudine FAURE
M. Gérard FAURE
M. Christophe FRANCOIS
Mme Martine RUBANY
M. Jean-Marc RUBANY

Mme Sandrine SANCHEZ, Représentante du Comité de Direction
M. Patrice LETOUZEY, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRAGE**

M. Laurent HOUIN, Président

Au titre des représentants des clubs :

M. Paul DRAY
M. Laurent TESSIER
M. Francis VENIEN

Au titre des représentants des Arbitres :

M. Mustapha JINAMI, Représentant élu des Arbitres au Comité de Direction
M. Philippe DEBEAUPUIS, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage
M. Pascal TISSERAND, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

➤ **COMMISSION DE DISCIPLINE**

Représentants de la Commission de District de l'Arbitrage : M. Stéphane PILLEMONT
M. Gaël DELOIRIE, suppléant

(en remplacement de MM. Philippe PELLAN et Alain BACHOT)

➤ **COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE**

Représentants de la Commission de District de l'Arbitrage : M. Pascal TISSERAND
(M. Lotfi ZARKA restant suppléant)

(en remplacement de MM. Philippe DEBEAUPUIS)

➤ **COMMISSION TECHNIQUE**

M. Guy GALANTI, Président

M. Yannick MESNIGE, Secrétaire
M. Gérard ADRAGNA
M. Grégory BENARIB
M. Pierre CHATEAURAYNAUD
M. Carlos DE VASCONCELOS
M. Bafodé DHIKABY
M. Thierry DUPONT
Mme Dorette ELANGUE-ETEME
M. Paulo FERREIRA
M. Dominique GOMIS
M. Ayache GUERROUACHE
M. Nicolas HIRET
M. Florian LE GALL
M. Louis LENAFF, membre stagiaire
M. Jordane LE GOVIC
M. Arnaud M'BIZI
M. Mathieu MERLE
M. Julien MOULES
M. Thierry MOURAUX
M. Jean-Denis POITOU
M. Jérôme TRAN VAN

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental
M. Franck BARDET, Conseiller Départemental du Football d'Animation
M. Nicolas TEXIER, Educateur Sportif Départemental
M. Kevin HUE, Educateur Sportif Départemental

M. Ali SAHALI, Educateur élu au Comité de Direction,
M. Gérard DACHEUX, Représentant du Bureau du Comité de Direction

M. Lotfi ZARKA, Représentant de la Commission de District de l'Arbitrage

Reste à désigner : un Vice-Président

➤ **COMMISSION DU DEVELOPPEMENT INFORMATIQUE**

M. Jean-Pierre LEDUC, Président

M. Patrick ALEXANDRE, Vice-Président

Il restera à nommer :

- . la Commission Médicale
- . la Commission du Football en Milieu Scolaire
- . la Commission de Détection, de Recrutement et de Fidélisation des Arbitres

**6 / ADOPTION DU CALENDRIER GENERAL POUR LA SAISON 2018 / 2019,
POUR LE FOOTBALL FEMININ, LE FOOTBALL D'ANIMATION, LE FUTSAL
ET LE CRITERIUM DU LUNDI SOIR**

Le Comité **adopte le calendrier général**, pour la saison 2018 / 2019, des compétitions du **Football Féminin**, du **Football d'Animation**, du **Futsal** et du **Critérium du Lundi Soir**.

Il sera publié dès que possible, tant sur le site du District que via le journal numérique « Yvelines

Football ».

7 / MODIFICATIONS A LA COMPOSITION DES GROUPES DE CHAMPIONNAT POUR LA SAISON 2018 / 2019

Le Comité prend acte des quelques modifications qui ont dû être apportées à la composition des groupes de Championnats pour la saison 2018 / 2019.

Par ailleurs, sont successivement évoquées :

- **la décision prise par le Comité d'Appel de la Ligue le 28/6**, à la suite d'un appel du F.C. MAGNANVILLE (remise en cause du résultat d'une rencontre de D 3 Seniors du 22/4/2018) - Confirmation de la décision du District.

- **la décision prise par le Comité d'Appel de la Ligue le 26/7**, à la suite d'un appel de l'A.S. LOUVECIENNES (contestation du transfert des droits sportifs d'une équipe Senior lors du non-renouvellement d'une entente) - Confirmation de la décision du District.

Depuis, dans cette affaire, le Conciliateur du C.N.O.S.F. a été saisi par le club et, sous réserve bien sûr de la recevabilité de la saisine, une proposition de conciliation devrait être prochainement soumise à la Ligue.

- **la décision prise par le Comité d'Appel de la Ligue le 26/7**, à la suite d'un appel de l'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE (accession de l'équipe U 17 du club de D 4 en D 3) - Infirmation de la décision du District.

Depuis, le District a saisi la Fédération d'une **demande en révision**, et MM. Pierre GUILLEBAUX et Guy BEAUBIAT ont, le 21/08/2018, représenté le District devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux.

Celle-ci a statué par une **décision qui a révisé la décision de la Ligue, pour en revenir à la décision du Comité d'Appel du District, confirmant la décision rendue en première instance, par sa Commission du Calendrier, déclarant l'A.S. MONTIGNY LE BRETONNEUX comme accédant au Championnat Départemental 3 U 17, à l'issue de la saison 2017 / 2018.**

Cette décision de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux sera transmise, pour information, à tous les membres du Comité de Direction.

Plusieurs affaires en cours se sont ainsi dénouées, sans incidence sur les montées et les descentes à l'issue de la saison 2017 / 2018.

8 / LA TECHNIQUE

Le Comité revient tout d'abord sur **la question du renforcement de l'équipe technique du District.**

Il est à nouveau confirmé que le District est **dans l'attente de la décision de la Ligue** quant à l'attribution d'un technicien supplémentaire, avec un financement fédéral partiel, ce qui conditionne une organisation nouvelle de l'équipe technique.

Un rendez-vous avec le Président de la Ligue est programmé, à ce sujet, le mercredi 12/9.

M. Michel ROBLES, Conseiller Technique Départemental, informe les membres du Comité que **le calendrier du programme technique des prochaines semaines est en cours de finalisation.**

Il sera présenté au Forum du District le 1^{er}/9, puis publié.

Il souligne que la saison 2018 / 2019 sera une saison de transition, du fait que **les formations C.F.F. 4 ne seront plus dispensées par le District** et des demandes de l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F).

Enfin, il est indiqué que la première réunion de la saison 2018 / 2019 de la Commission Technique est programmée le lundi 24/9.

9 / L'ARBITRAGE

Le Comité prend tout d'abord acte de la décision du Comité de Direction de la Ligue du 11/7/2018, relative à la **désignation, par la Commission de District de l'Arbitrage**, à compter de la saison 2018 / 2019, de l'Arbitre-assistant N° 1 en Championnat Régional 2 Senior ainsi que des Arbitres-assistants en Championnat Régional 3 Senior lors des rencontres se déroulant dans les Yvelines.

M. Christian MEYER indique ensuite au Comité que les **demandes de renouvellement de licences par les Arbitres**, sont pour l'instant, sensiblement égales à la saison passée.

Il est à cet égard rappelé que la date limite pour que les Arbitres couvrent leur club au regard du Statut de l'Arbitrage est le 31/8.

172 dossiers médicaux ont été déposés au District, correspondant à des renouvellements ou à des nouvelles demandes.

Il attire cependant l'attention du Comité sur le fait que ces dossiers médicaux n'ont pas tous été validés par le médecin fédéral.

39 dossiers sont actuellement validés et 133 restent à ce jour en instance.

A quelques jours du début de championnat, les désignateurs ont donc de gros problèmes pour désigner les Arbitres sur les rencontres.

Ce nombre important de licences non validées impacte également les désignations supplémentaires en Championnats de Ligue.

Cette saison, le District doit prévoir jusqu'à 7 arbitres par week-end pour faire face aux besoins de la Ligue.

Il faudra donc probablement s'abstenir de couvrir les rencontres de dernière Division sur les premières journées, compte tenu du nombre d'Arbitres disponibles.

M. Christian MEYER passe ensuite la parole à M. Philippe DEBEAUPUIS, son successeur, pour informer les membres du Comité sur le déroulement de la **réunion de début de saison des Arbitres, le samedi 8/9, à CLAIREFONTAINE**.

Il indique en particulier, qu'un membre de la Commission Technique ainsi qu'un de la Commission de Discipline, interviendront devant les Arbitres, chacun en ce qui les concerne et qu'un représentant de la Commission Régionale de l'Arbitrage sera présent.

Outre le discours institutionnel, les premiers contrôle des connaissances théoriques et les tests physiques seront organisés ce jour là.

Actuellement, 103 arbitres sont inscrits, pour une capacité d'accueil de 110.

10 / LES FINANCES

Mme Sandrine SANCHEZ, Trésorière Générale, fait le **point sur les relevés clubs arrêtés au 30/4/2018**, transmis par mail aux clubs sur leur adresse officielle (@lpiff.fr) avec pour **date limite de règlement le mardi 15/5/2018**.

A ce jour, la situation comptable laisse toujours apparaître que certains clubs restent débiteurs envers le District, **sans qu'ils aient demandé de délai ou même pris contact avec le District**,

Elle rappelle que la **procédure de suspension** a été engagée dans les conditions fixées par l'article 3.5 du Règlement Sportif du District

Jusqu'à ce que leur situation soit régularisée, ces clubs sont en état de suspension et **ne pourront donc participer aux compétitions du District, les rencontres qui ne se dérouleraient pas du fait de leur suspension étant perdues par pénalité par les clubs débiteurs.**

Certains clubs restent débiteurs auprès de la Ligue, ce qui entraîne la même conséquence.

Par ailleurs, le Comité décide de modifier comme suit la **liste des amendes** figurant à l'Annexe 2 (Annexe financière) au Règlement Sportif du District :

. absence à la réunion de préparation du déroulement des Finales des Coupes des Yvelines et du Comité (50 €) (voir également le point N° 11 ci-après)

. absence excusée à la convocation d'une Commission (sauf en cas de production d'un justificatif) (15 €)

. absence non excusée à la convocation d'une Commission (30 €)

. non-production d'un rapport demandé par une Commission (20 €)

. non-retour de la feuille de plateau (20 €)

Enfin, il est indiqué au Comité que lors de la réunion du Comité de Direction de la Ligue du 11/7, le Président de la Ligue a donné lecture du courrier de M. Marc DEBARBAT, Président de la Ligue du Football Amateur, au terme duquel il a été signifié à la Ligue **le blocage du versement des sommes allouées à la Ligue au titre du contrat d'objectifs** et ce, jusqu'à transmission du contrat de partenariat entre la Ligue et le Crédit Mutuel, étant rappelé que la F.F.F. a décidé, dans le cadre d'un dispositif de protection des accords nationaux, d'appliquer des pénalités financières à la Ligue sur ce contrat d'objectifs.

Le Comité de Direction de la Ligue a pris note de cette information et a confirmé que **la décision prise par la F.F.F. ne saurait remettre en cause le partenariat avec le Crédit Mutuel.**

Pour mémoire, l'attribution au titre du contrat d'objectifs figure, dans le budget du District pour la saison 2018 / 2019, pour un montant de **65 000 €**

11 / LES REGLEMENTS DU DISTRICT

Tout d'abord, le Comité décide de **transposer, dans les Règlements d'épreuves Féminines du District, les modifications aux conditions de participation des jeunes joueuses** telles qu'elles ont été adoptées par le Comité de Direction de la Ligue du 4/6/2018.

- Critériums Départementaux Seniors F à 7 :

. Joueuses Seniors F et U 19 F

. Joueuses U 18 F, sans limitation du nombre sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

. Joueuses licenciées U 16 F et U 17 F, dans la limite de 5 inscrites sur la feuille de match (dont 3 joueuses maximum d'une même catégorie), sous réserve d'avoir obtenu un certificat médical de non contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

- Compétition U 16 F à 7 :

. Joueuses U 16 F, U 15 F et U 14 F,

. Joueuses U 13 F dans la limite de 2 inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Par ailleurs, le Comité de Direction **adopte les Règlements du Championnat et de la Coupe des Yvelines U 19 F à 7, compétitions désormais gérées par le District** (Règlements nouveaux, mais similaires à ceux des compétitions U 16 F à 7),

Il est rappelé que **les compétitions U 19 F (Ligue et Districts) sont ouvertes**, conformément aux dispositions adoptées par le Comité de Direction de la Ligue du 4/6/2018 :

. aux joueuses U 19 F, U 18 F et U 17 F,

. aux joueuses U 16 F dans la limite de 2 inscrites sur la feuille de match sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

Le Comité adopte ensuite **le Règlement du Challenge des + de 45 ans**, qui s'appuie sur les principes suivants :

- . Football à 8 sur un demi-terrain, mixité possible, 4 remplaçants
- . match le vendredi à 20 h 30, ou un autre soir de la semaine (accord des deux clubs)
- . peut se jouer en plus du Championnat du Dimanche matin
- . possibilité d'aligner 4 joueurs ayant entre 40 et 45 ans et un gardien Vétéran en cas de difficultés pour ce poste
- . 2 périodes de 35 minutes
- . hors-jeu à partir de la ligne dite des 13 m (comme pour les U 11)
- . arbitrage par un arbitre bénévole, licencié du club recevant, utilisation de la F.M.I.
- . arbitres-assistants facultatifs
- . licence obligatoire :
soit une licence dite classique permettant de pratiquer en football à effectif réduit et en football à 11
soit une licence Football Loisir (tarif moindre), permettant de pratiquer exclusivement en Football à effectif réduit

Enfin, le Comité décide également de modifier **l'article 2 des Règlement des Coupes des Yvelines et du Comité, afin de rendre obligatoire la participation des clubs finalistes à la réunion qui est organisée par le District en vue de la préparation du déroulement des Finales.**

Cette participation s'avère absolument indispensable, compte tenu des incidents qui ont émaillé certaines Finales lors de ces deux dernières saisons.

Le club qui serait absent lors de cette réunion se verra infliger une amende et **ne pourra s'engager, la saison suivante, en Coupe des Yvelines ou en Coupe du Comité dans la catégorie d'âge concernée.**

Le Comité a adopté cette disposition avec 11 voix pour et 1 voix contre (M. Ali SAHALI, qui estime que la mesure proposée n'est pas adaptée).

12 / LE « LABEL JEUNES » ET LA LABELLISATION DES ECOLES FEMININES DE FOOTBALL 2017 / 2018

Le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur a, le 29/6/2018, **validé la liste des clubs tributaires du Label Jeunes et du Label des Ecoles Féminines de Football** au titre de la saison 2017-2018, telle qu'elle avait été établie par la Commission Fédérale de Structuration des Clubs réunie du 20/6/2018.

Il est donc confirmé que les clubs labellisés sont officiellement les suivants :

➤ « Label Jeunes »

. **E.S. TRAPPES** Niveau **Excellence**

. **CONFLANS F.C.** Niveau **Espoir**

Ont par ailleurs été confirmés les critères incontournables des clubs évoluant au niveau National : **F.C. PARIS SAINT-GERMAIN** (Elite), de l'**A.S. POISSY** (Elite), du **F.C. MANTOIS 78** (Elite), du **F.C. VERSAILLES 78** (Excellence)

➤ Label des Ecoles Féminines de Football

. F.C. PARIS SAINT-GERMAIN niveau Or

. E.S. TRAPPES niveau Or (club Labellisé niveau Argent saisons 2017 / 2019)

. F.C. MANTOIS 78 niveau Argent

. O.S.C. ELANCOURT niveau Bronze

. RAMBOUILLET 78 F.C. niveau Bronze

. C.S.M. ROSNY-SUR-SEINE niveau Bronze

Par ailleurs, les représentants du District au sein de la Commission Régionale de Labellisation seront MM. Gérard DACHEUX et Franck BARDET.

13 / LE FOOTBALL D'ANIMATION

Il est indiqué que des réunions relatives au Football d'Animation sont programmées, au siège du District :

. le samedi 8/9 : Critérium Espoir U 12 / U 13

. le vendredi 14/9 : Critériums U 10 à U 13

. le samedi 15/9 : Plateaux U 6 à U 9

. le vendredi 21/9 : Critérium Espoir U 10 / U 11

. le vendredi 28/9 : Plateaux Espérance U 8 / U 9

A en outre été évoquée une nouveauté : l'organisation de **3 journées**, en fin de saison, où **les équipes U 9 des clubs qui le souhaitent évolueront à 8**, à titre de préparation à la pratique qui sera la leur la saison suivante.

14 / LE FOOTBALL FEMININ

Le Comité fait le point sur les engagements, à ce jour, dans les compétitions féminines du District, étant rappelé qu'à compter de la saison 2018 / 2019, les Districts Franciliens gèreront les **Championnats U 16 F à 7 et U 19 F à 7**, la Ligue ne conservant, en Jeunes, que l'organisation de la pratique des **U 16 F à 11 et des U 19 F à 11** :

. Seniors F à 11 : 8 équipes, dont 1 à confirmer

. Seniors F à 7 : 12 équipes

. U 19 F à 7 : 7 équipes, dont 3 à confirmer

. U 16 F à 7 : 17 équipes

. U 13 F à 8 : 17 équipes

. U 11 F à 8 : 2 équipes

. U 11 F à 5 : 4 équipes

Les Districts gèrent donc désormais toutes les compétitions Féminines à 7.

Si les équipes U 16 F à 7 qui évoluaient jusqu'alors en Ligue sont intégrées au Critérium Départemental U 16 F à 7, il n'y avait en Ligue que 6 équipes de U 19 F à 7.

Un rapprochement est donc en cours avec le District du Val d'Oise, qui disposait, la saison dernière, de 3 équipes.

La Commission du Football Féminin organisera prochainement **2 réunions à l'intention de l'ensemble des clubs concernés** :

. le jeudi 6/9, pour les Seniors F à 11 et à 7, les U 19 F à 7 et les U 16 F à 7

. le jeudi 13/9, pour les U 13 F, les U 11 F à 8 et à 5

Est également évoquée, pour rappel, l'organisation, par le District, de la **phase pré-qualificative de la « Paris LadiesCup2019 », compétition ouverte à toutes les équipes U 16 F Franciliennes** et organisée par la Ligue à l'occasion de la Coupe du Monde Féminine qui se disputera en France, en 2019.

La date limite de présentation de l'équipe représentative de chacun des Districts a été fixée au lundi 15/4/2019.

15 / ATTRIBUTION DE MEDAILLES DU DISTRICT

Le Comité procède à l'attribution de Médailles du District de la saison 2017 / 2018 :

 **Au titre des Arbitres du District :**

➤ **PLAQUETTE DU DISTRICT**

M. Claude NEY

➤ **MEDAILLE D'OR**

M. Mirosław JEDRZEJCZYK

➤ **MEDAILLES D'ARGENT**

M. Steven CALVERT

M. Sébastien D'ORIANO

M. Pascal FAILLU

➤ **MEDAILLES DE BRONZE**

M. Alain BELMANT

M. Casimir DE ARAUJO CARVALHO

M. Carlos DE SOUSA

M. Cyrille GUEGIN

M. Patrick THOMAS

16 / LES ENTENTES

Le Comité donne son accord aux ententes suivantes :

✓ **C.S. CELLOIS et A.S. LOUVECIENNES, pour les équipes suivantes :**

Vétérans - D 2 (12)

club leader

A.S. LOUVECIENNES

Vétérans - D 3 (13)

club leader

C.S. CELLOIS

✓ **A.S. CERNAY LA VILLE, A.S. BONNELLES et U.S. 17 TOURNANTS, pour les équipes ou catégories suivantes :**

Seniors D 4

club leader

U.S 17 TOURNANTS

Seniors D 6	club leader	U.S. 17 TOURNANTS
Vétérans - D 4 (11)	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 15 - D 4	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 13	club leader	A.S. CERNAY LA VILLE
U 11	club leader	U.S. 17 TOURNANTS

✓ **A.S.F. GUITRANCOURT et A.S. GUERNOISE, pour l'équipe suivante :**

U 17 - D 4	club leader	A.S.F. GUITRANCOURT
------------	-------------	---------------------

✓ **A.S.F. GUITRANCOURT et F.C. LAINVILLOIS, pour la catégorie suivante :**

U 13	club leader	F.C. LAINVILLOIS
------	-------------	------------------

✓ **A.S. PORTUGAIS PLAISIR et U.S.M. LES CLAYES SOUS BOIS, pour l'équipe suivante :**

Seniors F à 11 - D 1	club leader	A.S. PORTUGAIS PLAISIR
----------------------	-------------	------------------------

✓ **U.S. YVELINES et F.C. MONTFORT, pour les équipes ou catégories suivantes :**

U 12 / U 13 Espoir	club leader	U.S. YVELINES
U 13 Dép.	club leader	F.C. MONTFORT

✓ **F.C. BEYNES et F.C. MAREIL SUR MAULDRE, pour la catégorie suivante :**

U 13 Dép.	club leader	F.C. BEYNES
-----------	-------------	-------------

✓ **A.S. GUERNOISE et F.C. SAINT-MARTIN, pour la catégorie suivante :**

U 13 Dép.	club leader	A.S. GUERNOISE
-----------	-------------	----------------

Il est rappelé que les ententes sont régies par l'article 11.3 du Règlement Sportif du District, qui prévoit expressément que :

« ... Les ententes sont annuelles et renouvelables. Elles doivent obtenir l'accord du Comité de Direction du District. Lors de sa création, l'équipe constituée en entente évolue obligatoirement au niveau hiérarchique correspondant aux droits sportifs acquis par le club désigné comme leader.

L'équipe constituée en entente est, réglementairement, dans la catégorie d'âge concernée, considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes supérieures des clubs constituants et aux équipes supérieures constituées en entente et auxquelles participe au moins un club constituant. En fin de saison, si l'entente n'est pas renouvelée ou renouvelable pour la saison suivante, les droits sportifs acquis par l'équipe en entente sont attribués exclusivement au club leader, et en aucun cas à l'autre ou à l'un des autres club(s) constituant(s) ... ».

15 / CALENDRIER DES REUNIONS DU DISTRICT POUR LA SAISON 2018 / 2019

Lors de la réunion du Comité de Direction du 29/6/2018, il avait été donné connaissance aux membres du Comité du calendrier des réunions du District pour la saison 2018 / 2019.

Depuis, les dates suivantes ont changé :

✓ **Assemblées Générales :**

. le samedi 15/6 Assemblée Générale de fin de saison

✓ **Autres manifestations ou réunions :**

. le jeudi 13/6 Soirée des Champions

. le dimanche 16/6 Finales des Coupes des Yvelines et du Comité

17 / AGENDA

Sont rappelés aux membres du Comité les rendez-vous des prochaines semaines :

- ✓ le samedi 1^{er}/9, au siège du District : **Forum du District**
- ✓ le mercredi 5/9, au siège du District : **Réunion de lancement du Dispositif Local d'Accompagnement (D.L.A.), sur le thème de la diversification des ressources du District**
- ✓ le samedi 8/9, à CLAIREFONTAINE : **Réunion de début de saison des Arbitres**
- ✓ le lundi 10/9, au siège du District : **Rentrée des Commissaires**
- ✓ du lundi 10 au jeudi 13/9, à CHATEAUROUX : **Séminaire Annuel des Conseillers Techniques**
- ✓ le mercredi 12/9, au siège de la Ligue : **Rendez-vous avec le Président de la Ligue, à propos du renforcement de l'équipe technique du District**
- ✓ le samedi 15/9, au siège du District : **Réunion des Délégués du District**
- ✓ le lundi 17/9 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 22/9, à VERDUN : **Congrès de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le jeudi 27/9, au siège du District : **Formation à l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée**
Rappel : les U 11 Espoirs, U 13 F et U 19 F utiliseront la F.M.I à compter de cette saison
- ✓ le vendredi 28/9, au siège de la Ligue : **Réunion de l'Equipe Technique Régionale élargie**
- ✓ le samedi 29/9, au siège du District : **Réunion des Référénts « Prévention Sécurité » des clubs**
- ✓ le lundi 1^{er}/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue, précédée d'une réunion Président de Ligue / Présidents de District**
- ✓ le samedi 6/10, au siège du District : **Formation « Responsabilité et Assurances Sportives »**
- ✓ le samedi 13/10, à CLAIREFONTAINE : **Séminaire Comité de Direction / Présidents et Vice-Présidents de Commissions**
- ✓ le samedi 13/10 : **Réunion du secteur 2 de l'Association Nationale des Présidents de District de Football (A.N.P.D.F.)**
- ✓ le lundi 15/10 : **Réunion du Comité de Direction de la Ligue**
- ✓ le samedi 3/11 : **Assemblée Générale de la Ligue**

18 / QUESTIONS DIVERSES

M. Jean VESQUES indique au Comité que **toutes les équipes U 12 et U 13 ayant participé aux différents tournois Futsal pour la saison 2017 / 2018**, seront conviés à un **grand tournoi Futsal** organisé les 26 et 27/10.

Le lieu reste à définir.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 35.

Prochaine réunion du Comité de Direction :

le mercredi 17 octobre 2018, à 18 H 30

Les décisions du Comité de Direction du District sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la Ligue de Paris-Ile de France, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur publication dans le journal numérique « Yvelines Football », sur le site Internet officiel du District ou sur Footclubs (ou, le cas échéant, de leur notification par courrier électronique), dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif Général de la Ligue.